

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

LES TARIFS des cures thermales conventionnées ont été établis par la CNAMTS, en accord avec le Ministère de la Santé*.

LES RÉSERVATIONS doivent être effectuées au moyen du « bulletin de réservation », accompagné d'un chèque d'acompte de 50€ pour être validées. Si la cure est prise en charge à 100%, l'acompte n'est pas exigé.

TOUTE ANNULATION du fait du curiste doit être notifiée par écrit le plus rapidement possible aux Thermes d'Enghien-les-Bains, accompagné de pièces justificatives pour que l'acompte vous soit remboursé.

LES THERMES D'ENGHIEN-LES-BAINS se réservent le droit d'annuler une ou plusieurs prestations dans la mesure où les conditions d'évacuation ne seraient pas à même de satisfaire le traitement médical. Une autre planification sera proposée, à défaut, un autre jour dans la période de cure.

EN CAS D'INTERRUPTION DE CURE, le tiers payant ne s'applique plus. La totalité des soins effectués est due. Les Thermes d'Enghien-les-Bains ne pourront appliquer le tiers payant même si le médecin thermal a justifié l'interruption ou si le curiste apporte la preuve qu'il s'agit d'un cas de force majeure. Le curiste devra se faire rembourser par sa caisse d'origine.

VOTRE RÉGLEMENT s'effectue lors de votre rendez-vous administratif. Toute personne se présentant aux Thermes d'Enghien-les-Bains sans sa prise en charge devra avancer la totalité des frais de traitements.

LA RESPONSABILITÉ des Thermes d'Enghien-les-Bains ne pourra être engagée à la suite d'un accident relevant de l'état de santé du curiste. Les femmes enceintes ou les femmes ayant accouché depuis moins de trois mois ne peuvent bénéficier de soins thermaux. En aucun cas, les Thermes d'Enghien-les-Bains ne pourront être tenus responsables du fait de circonstances de force majeure, du fait du tiers étranger à l'exécution des prestations prévues au contrat ou de la mauvaise exécution de celle-ci.

Fait à

Le

Signature